



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION POLITIQUES SOCIALES ET CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU DES POLITIQUES SOCIALES
18, AVENUE LEON GAUMONT - VALMY 121
75977 PARIS CEDEX 20
Affaire suivie par : Marc GAZAVE
Téléphone : 01 57 53 20 01
Mél. : marc.gazave@finances.gouv.fr
N°DRH3/2011/05/25

**MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

Paris, le 3 mai 2011

NOTE POUR

Mme Patricia TEJAS, Secrétaire Générale CGT
M. Laurent GATHIER, Délégué Fédéral SOLIDAIRES FINANCES
M. Laurent AUBURSIN, Secrétaire Général FO
M. Damien LEROUX, Secrétaire Général CFTD

Vous avez appelé l'attention du secrétaire général sur le projet de réorganisation des fonctions support et vos organisations n'ont pas souhaité participer à la discussion prévue avec la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail sur ce sujet.

Sans revenir sur tous les points de la déclaration formulée par l'interfédérale, certaines de vos réactions appellent une mise au point.

En premier lieu, vous affirmez que la réorganisation envisagée des fonctions support prélude à une organisation de l'action sociale sur un mode régional.

Cette affirmation est inexacte.

L'administration a toujours marqué son attachement à une action sociale de proximité organisée sur un modèle départemental. Les ministres eux-mêmes dans leur courrier du 14 décembre ont rappelé très clairement cette orientation.

Ce choix a de nouveau été fermement rappelé par le directeur des ressources humaines lors du CNAS du 31 mai dernier.

Il n'est donc envisagé ni maintenant, ni au lendemain des élections professionnelles qui se tiendront à l'automne, de recomposer les instances autrement que sur un modèle départemental.

En second lieu, vous affirmez que ce projet « n'a d'autre but que d'économiser des emplois et de réduire les prestations ».

Cette assertion est tout aussi dépourvue de fondement ; elle est d'autant plus paradoxale que les crédits budgétaires consacrés à l'action sociale ont atteint cette année un niveau historiquement élevé.

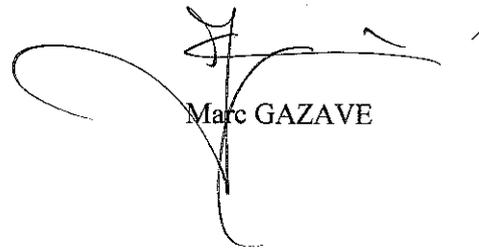
Le projet de regroupement à l'échelon régional des fonctions budgétaires-comptables vise exclusivement à apporter à tous les acteurs de l'action sociale et de la santé et sécurité au travail, de meilleurs moyens de suivi et une meilleure expertise.

Ce projet maintenait au niveau départemental la gouvernance de l'action sociale déconcentrée, le dialogue social qui l'encadre et l'organisation des prestations.

Pour autant, un projet de cet ordre doit être discuté avec les représentants des personnels et débattu en CNAS, l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 janvier 2002 prévoit en effet que l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale sont examinés par cette instance. Ce projet, s'il avait été lancé, aurait fait l'objet d'une concertation approfondie aussi bien dans les instances nationales de l'action sociale comme dans les CDAS et la plus grande attention aurait été portée aux personnels des réseaux, ainsi que cela vous a été plusieurs fois rappelé.

Les conditions d'un dialogue social constructif n'étant pas aujourd'hui réunies sur ces sujets, je vous informe de l'arrêt de nos travaux et réflexions sur ce projet.

Le Sous-Directeur des Politiques Sociales
et des conditions de Travail,



Marc GAZAVE